



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 02 avril 2002
N° CERTA-2002-AVI-067

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Déni de service sous IRIX/SGI

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2002-AVI-067>

Gestion du document

Référence	CERTA-2002-AVI-067
Titre	Déni de service sous IRIX/SGI
Date de la première version	02 avril 2002
Date de la dernière version	–
Source(s)	Avis 20020306-01-P de SGI
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Déni de service.

2 Systèmes affectés

IRIX 6.5 à 6.5.15.

Les versions antérieures, non maintenues, n'ont pas été testées.

3 Résumé

Deux vulnérabilités présentes sous IRIX (SGI) permettent à un utilisateur mal intentionné de réaliser un déni de service en local ou à distance.

4 Description

Des requêtes RPC soigneusement constituées (longueur invalide) peuvent entraîner l'émission d'un message "Bus error" puis l'arrêt des services `portmap` et `rpcbind`. Cette vulnérabilité est exploitable à distance.

Un utilisateur local mal intentionné peut également positionner la variable d'environnement HOSTALIASES d'une certaine façon afin de provoquer l'arrêt d'applications réseau utilisant le mécanisme de résolution de noms.

5 Solution

La version de IRIX 6.5.16 corrige ces deux vulnérabilités.

Des correctifs sont également disponibles sur le site du constructeur (se référer à la section Documentation).

6 Documentation

Avis de sécurité 20020306-01-P de SGI disponible à l'adresse suivante :

<http://ftp.patches.sgi.com/support/free/security/advisories/20020306-01-P>

Gestion détaillée du document

02 avril 2002 version initiale.